

Image not found or type unknown



succession part réservataire

Par **stradivarius**, le **22/10/2012** à **15:45**

Je suis divorcée (mon ex mari est décédé) et j'ai un fils unique. Souhaitant avantager mes petits enfants lors de mon décès je voudrais savoir quelle est le pourcentage de la part réservataire dont je peux disposer pour eux. 50% ? 25% ? Merci de me renseigner à ce sujet.

Par **janus2fr**, le **22/10/2012** à **15:50**

Bonjour,

Avec un enfant, la réserve héréditaire est de 50% et donc la quotité disponible également de 50%.